

Syndicat des Ordures Ménagères du Sud-Quercy

MAIRIE DE LAFRANCAISE
(Tarn et Garonne)

Centre de Gestion de la F.P.T.
de Tarn et Garonne

21/02/2011

Vu pour accord, le Président

Délibération n°6

*Objet : Création de deux
postes d'adjoint
technique 2^{ème} classe
saisonnier*

Date de convocation :
07/02/2011

Date d'affichage :
07/02/2011

*Nombre de Membres
en exercice :*
32

Nombre de présents :
24

Nombre de votants :
24

L'an deux mille onze,
le 16 février à 18 heures,

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRIE, Président.

Présents : Mesdames FERRERO, KUHN, LUENGO, PARCELLIER, Messieurs BARREAU, CHERON, COUDERC, FARROUIL, HEBRARD, JOFRE, LABOUYSSE, LAMOLINAIRIE, MALMON Alain, MALMON Charles, PAGES, POUJAL, PRADIN, PRAYSSAC, RESONGLES, ROZES, REYGADE, TAFOUREAU, M. BROTONS suppléant de M. GIORDANA, Mme CASTAGNE suppléante de M. MAUBERT,

Excusés : Mesdames COMBALBERT, PALMIE, TAURAN, Messieurs BENOIS, CALVET, GUTHMULLER, LESTRADE, NOUGAYREDE.

Secrétaire de séance : Monsieur JOFRE.

Afin d'assurer la continuité du service lors d'absences exceptionnelles ou lors des congés annuels du personnel titulaire, Monsieur le Président propose à l'assemblée de créer deux emplois d'adjoint technique à temps complet non titulaire en application du 2^{ème} alinéa de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 qui prévoit le recrutement d'agents non titulaires pour faire face à un besoin saisonnier pour une durée de six mois sur une même période de douze mois et de façon ponctuelle.

Les agents recrutés seront nommés sur le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe et assureront la fonction d'agent technique. Leur rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 297 du grade d'adjoint technique 2^{ème} classe.

Les agents recrutés seront nommés pour une durée équivalente au maximum à 6 mois de travail effectué. Les recrutements pourront intervenir à compter du 1^{er} avril.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **Approuve** la création de deux emplois d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet non titulaire à compter du 1^{er} avril 2011 ainsi que les conditions de rémunération des ces emplois,

- **Autorise** son Président à procéder au recrutement de façon ponctuelle.

- **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget du syndicat aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

- ADOPTÉE -

Transmis au contrôle de
légalité le ...22/02/2011.....

Affiché le ...22/02/2011.....

Certifié exécutoire le ...22/02/2011.....

Le Président

SIEEOM
Sud Quercy
TRIONS pour RECYCLER

Le Président,

M. LAMOLINAIRIE